



HAL
open science

Géographie politique des temps urbains

Catherine Fournet-Guérin, Sandra Mallet

► **To cite this version:**

Catherine Fournet-Guérin, Sandra Mallet. Géographie politique des temps urbains. *L'Espace Politique*, 2016, 30, <10.4000/espacepolitique.4043>. <hal-01433031>

HAL Id: hal-01433031

<https://hal.science/hal-01433031v1>

Submitted on 12 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

Catherine Fournet-Guérin et Sandra Mallet, « Géographie politique des temps urbains », , introduction, numéro 30 de *L'Espace politique*, 2016, mis en ligne le 15 décembre 2016

<https://espacepolitique.revues.org/4043>

Etudier les relations entre ville et pouvoir au prisme du temps

Ce numéro de *L'Espace Politique* a pour objectif de faire participer la géographie politique aux débats actuels sur les temps urbains, jusque-là peu présente.

La question des relations entre espace et pouvoir, au cœur de la géographie politique, possède en effet une dimension temporelle évidente. Le temps résulte d'une construction sociale (Gurvitch, 1950 ; Elias, 1984). La société est constituée de temps pluriels qui ne s'accordent pas toujours entre eux. Une lutte de pouvoir existe autour de la définition des rythmes, des durées, de l'enchaînement des activités et de leur synchronisation (Mallet, 2014) et il existe une compétition dans la maîtrise des emplois du temps (Lefebvre, Régulier, 1985). Le temps est, par conséquent, une notion éminemment politique.

Si le temps a peu retenu l'attention dans le champ de la géographie politique, d'autres champs de la géographie s'en sont emparés. Ainsi s'est constituée la *time-geography* à partir des années 1970 autour des comportements de mobilité (Hägerstrand, 1970 ; Chardonnel, 2001) ; la géographie sociale a exploré la question des temps urbains à travers l'étude de la nuit principalement (Deleuil, 1993 ; Comelli, 2015), tout comme la géographie de l'environnement (Challéat, 2010) ; tandis que la géographie urbaine et l'urbanisme se sont plus largement emparés des questions temporelles (Gwiazdzinski, 2005 ; Hernandez, 2010 ; Grosbellet, 2016).

Adopter une approche politique du temps, c'est, selon nous, interroger les rapports de forces liés aux diverses conceptions du temps, les conflictualités, les luttes, les frictions, les résistances, les régulations, les contrôles, la légitimité de certains modèles temporels, les représentations concurrentes du temps. Rares sont les auteurs qui se sont intéressés à ces rapports de pouvoir tout en abordant la question de l'espace. Pour le philosophe Paul Virilio (1977), la vitesse, synonyme de rapidité dans ses écrits, est le pouvoir. Pour lui, une lutte repose sur la maîtrise de l'immédiateté, du temps réel, sur la synchronie avec un temps mondial qui accorde moins de place aux particularités des temps locaux et qui résulte des transmissions simultanées : la vitesse constitue alors la plus puissante des armes, dans un monde dominé par la tyrannie du temps réel. Cette lutte repose également sur un dépassement des contraintes géographiques, et l'instantanéisation annule l'espace réel. Dans la même veine, pour le philosophe et sociologue Harmut Rosa (2010), l'accélération généralisée du temps est notamment liée aux rythmes imposés par l'économie capitaliste. Cette condition accélérée de l'homme moderne accorde moins d'importance à l'espace, puisque l'accélération a tendance à l'annihiler. A l'inverse, pour le géographe Michel Lussault (2014), la diversification des rythmes individuels et sociaux complexifie les rapports des individus et des groupes à l'espace : en ce sens, l'espace et la spatialité n'ont jamais eu autant d'importance, dès lors que l'on prend soin de ne pas réduire l'espace à une simple étendue.

Pour autant, les analyses géographiques ayant opté pour une approche spatiale des relations entre temps et pouvoirs sont rares et les analyses empiriques viennent à manquer. Un vaste chantier s'ouvre, dans lequel il reste encore à questionner de nombreux points, tels que : la façon dont les modèles temporels et leurs évolutions influent sur les espaces et les spatialités ; la manière dont les conflits et résistances face à ces modèles prennent forme dans l'espace ; le rôle des différents types

d'acteurs (politiques publiques, acteurs économiques, habitants...) dans les régulations temporelles des espaces, mais aussi face aux nouvelles inégalités, ségrégations et injustices spatiales qui se constituent en lien avec l'accélération des rythmes quotidiens, les transformations des nuits urbaines, etc. Une géographie politique des temps, au sens d'analyse de l'inscription spatiale des jeux d'acteurs et des décisions politiques relatives aux temps, est donc à construire.

L'espace urbain constitue un espace privilégié pour une telle étude des relations entre espace, temps et politique. La ville est un espace de localisation du pouvoir, concentrant des pouvoirs souvent anciens et génératrice de pouvoirs nouveaux. En ce sens, ce numéro s'inscrit dans la continuité du numéro 8 de *l'Espace Politique* qui s'intéressait aux pouvoirs dans la ville (Fournet-Guérin et Vacchiani-Marcuzzo, 2009). La ville constitue un objet essentiel de la géographie politique, occupant une place récente et croissante dans les préoccupations de la discipline, qui a longtemps privilégié l'échelle étatique ou celle de la nation.

Les pouvoirs urbains se reconfigurent aujourd'hui. Ils sont confrontés à une complexification croissante. D'un côté, dans un processus plus ou moins généralisé de décentralisation, combiné au développement de réseaux internationaux de collaboration entre villes, la place des villes et des pouvoirs locaux prend de l'ampleur dans l'échiquier politique, en contre-point de l'échelle nationale. D'un autre côté, les phénomènes de métropolisation et de néolibéralisation, dans le cadre de la globalisation, accordent plus de place aux acteurs privés dans les processus décisionnaires (Lefèvre *et al.*, 2013). Les espaces urbains sont ainsi caractérisés par un contexte d'accroissement des acteurs détenant le pouvoir et par la fragmentation décisionnelle qui restructurent les jeux d'acteurs et créent de nouvelles relations partenariales.

Au niveau temporel, les villes connaissent également bien des mutations. Au cœur des sphères économique et politique, les centres urbains impulsent de nouveaux rythmes collectifs. Le capitalisme contemporain et ses mots d'ordre « 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 » (Crary, 2013), tout comme le processus d'accélération, prennent d'abord forme dans les espaces urbains. Dans bien des pays occidentaux, on observe, de fait, une intensification des activités durant les temps « secondaires », c'est-à-dire traditionnellement peu centrés sur le travail et la production pour la majorité de la population (Mallet 2014). En France, par exemple, l'animation des nuits urbaines se renforce depuis plusieurs années (Gwiazdzinski, 2005), les ouvertures des commerces et services le dimanche suscitent de vifs débats publics et les fermetures commerciales entre midi et 14 h sont de plus en plus rares dans les villes depuis plusieurs années.

C'est dans l'espace urbain que se manifeste aussi, sans doute avec le plus de vigueur, la diversification des temporalités sociales, liées aux évolutions en matière de temps de travail (en France, le travail en horaires « décalés », le soir ou le week-end, augmente, tout comme les journées courtes et les journées longues de travail, les temps partiels, etc.) ; et dans le domaine des loisirs (dans beaucoup de pays, le temps quotidien consacré aux loisirs s'est accru depuis plusieurs décennies, les offres de loisirs sont nombreuses et hétérogènes...). Tout cela a des conséquences au niveau géographique : évolution de l'offre de commerces et de services, reconfiguration des centralités et des polarités, mutations de l'espace public en termes d'usage, d'aménagement, de demandes... Concentrant une pluralité de temps individuels et sociaux, la ville est aussi l'espace par excellence de la polychronie, c'est-à-dire capable d'engendrer une diversité de ses rythmes et d'usage pluriels en un même moment. Cette polychronie peut faire l'objet de luttes et conflits : l'un des cas emblématiques est celui des quartiers animés durant la nuit présentant des relations

conflictuelles entre riverains, sortants nocturnes, cafetiers et restaurateurs, etc. La diversification des temps sociaux entraîne, par ailleurs, des difficultés pour certaines populations à coordonner leurs emplois du temps. De là naît l'idée d'un droit au temps, qui met l'accent sur certaines injustices existantes, et qui s'affirme progressivement au niveau scientifique et institutionnel. Dans ce contexte de mutations temporelles, la nuit constitue un moment particulier qui retient de plus en plus l'attention. Les initiatives publiques et privées concernant la nuit se multiplient : redéfinition des éclairages urbains, augmentation des événements festifs nocturnes, développement d'une « *night-time economy* » dans certains pays (Roberts, Eldrige, 2009), renforcement du tourisme nocturne (*Paris by night, Berlin by night...*)... L'animation des nuits urbaines est de plus en plus considérée comme un outil marketing, dans un contexte de compétitivité accrue entre les territoires.

Ces débats ne concernent toutefois pas seulement les villes occidentales ou de pays riches. De plus en plus, ils se diffusent partout dans le monde, mais la recherche sur ces thématiques ne s'est encore engagée que modestement hors de ces territoires.

Pour un développement des études consacrées aux temps et rythmes des citadins des villes du Sud¹

Il existe peu de travaux portant sur les thématiques des rythmes urbains et de leur organisation par des pouvoirs dans les villes du Sud. Dans la littérature portant sur ces villes, la question du temps n'apparaît souvent qu'en creux, au travers des pratiques habitantes. Si l'on regarde les sommaires des études en géographie traitant de la vie quotidienne dans les villes du Sud depuis les années 2000, aucune entrée n'y est consacrée explicitement. Par contre, les auteurs vont évoquer la question de la nuit, souvent comme cadre et non comme entrée analytique principale (Marie Morelle, 2007, à propos de la vie des enfants des rues à Yaoundé et à Antananarivo), celle des rythmes hebdomadaires (la question du dimanche et des liens de sociabilité qui s'y développent) ou celle de l'alternance – ou non – entre temps de travail et temps de repos. Philippe Gervais-Lambony a par exemple réfléchi à l'application de la notion de « flânerie » à Lomé au Togo à propos de la fréquentation dominicale de la plage (Gervais-Lambony, 2007, p. 205). Au total, la littérature scientifique disponible sur ce sujet reste maigre ou très éparse.

Aussi, dans le cadre théorique du tournant post-colonial des études urbaines (Myers, 2011 ; Robinson, 2006 ; Roy & Ong, 2011 ; Simone, 2004), nous nous proposons d'interroger le rôle des acteurs décisionnels de la vie urbaine dans la construction et dans le vécu des temps des citadins du Sud comme du Nord. Cela renvoie à un positionnement scientifique qui consiste à ne pas seulement appréhender la vie dans les villes du Sud uniquement à partir du prisme du manque et des difficultés. Celles-ci sont très nombreuses et bien réelles, il n'est pas question ici de le nier : les citadins y

1 Par « villes du Sud » (ou « villes de pays en développement »), on entend des villes dans lesquelles une part importante de la population est dans une situation de pauvreté prononcée, et dans lesquelles les équipements collectifs et les services urbains sont soit absents soit défectueux. Cela concerne l'ensemble des villes d'Afrique, une partie importante de celles d'Asie du sud et du sud-est, et d'Amérique latine. Nous avons bien conscience du caractère dichotomique de cette catégorisation et de la simplification du réel qui consiste ainsi à classer les villes du monde en deux groupes. Mais, en dépit de convergences réelles des contextes urbains partout de par le monde, qui justifient à certains égards des études conjointes et sans distinction, dans l'optique pertinente du refus d'une hiérarchie, il est à notre sens important de maintenir une différence dans l'analyse entre les villes des pays riches et celles des pays pauvres, du point de vue de leurs habitants : les conditions de vie du plus grand nombre y sont extrêmement différentes et on ne saurait considérer qu'habiter Chennai ou Chicago, « Paris, Alger ou Manille » c'est la même chose. Voir Gervais-Lambony et Landy (2007) pour une réflexion sur la dichotomie Nord-Sud, ses limites mais aussi son intérêt heuristique.

sont confrontés à des pénuries d'équipement de base tels que l'électricité, l'eau, l'assainissement, le ramassage des déchets et y sont soumis à des contraintes temporelles considérables en raison de l'étalement urbain et du manque d'infrastructures de mobilité de toutes natures, même si les situations varient fortement selon les villes. La question notamment des temps de trajet domicile-travail, souvent considérables, bien supérieurs à ceux observés dans les villes des pays riches, est particulièrement cruciale. Néanmoins, la vie des citoyens ne se réduit pas à ces seules difficultés, aussi importantes soient-elles, et il est important de déplacer la focale également sur les pratiques de loisirs, sur les temps hors de la contrainte du seul travail, sur la manière dont les habitants tentent d'insérer un peu de liberté temporelle dans leur quotidien dans la ville : on pense par exemple aux rencontres de sociabilité entre femmes migrantes, employées domestiques, se retrouvant le dimanche après-midi dans les parcs des villes où elles travaillent, notamment en Asie orientale (Hong Kong...). Dans cette optique, les citoyens ne sont pas uniquement considérés comme des usagers de services défaillants ou comme des travailleurs soumis à maintes contraintes, mais aussi comme des habitants ordinaires, envisagés dans leurs rythmes quotidiens, hebdomadaires, annuels ou autres, ainsi que comme des citoyens résidant en ville, soumis en ce sens à un gouvernement urbain.

Vers un « droit à la nuit » dans les villes du Sud ?

Or, ce volet de l'appel à contributions – celui de l'étude des temps quotidiens - n'a reçu que fort peu d'écho. Un seul article est consacré à ces approches, celui de Chrystel Oloukoï et de Pauline Guinard à propos des pratiques de la nuit dans un quartier populaire soumis à un processus de gentrification dans l'agglomération de Johannesburg². Les autres articles ayant pour cadre un pays en développement ou émergent sont fondés sur des thématiques différentes, dont celles du temps long de l'aménagement urbain (cf. *infra*).

Bâtir une bibliographie sur les rythmes urbains dans les pays hors d'Europe et d'Amérique du Nord relève bien de la gageure. A propos de la nuit par exemple, on trouve quelques rares articles, dont l'un consacré à l'activité nocturne dans une rue de Sanaa au Yémen (Stadnicki, 2003), un autre portant sur le même thème à Beyrouth³ (Bonte et le Douarin, 2014) et un portant sur le contrôle de la nuit à Jakarta par les autorités pour ce qui concerne les pratiques de prostitution et de rencontres moralement réprochées (Tadié et Permanadeli, 2015). Thomas Fouquet a réfléchi à une « politique de la nuit » en lien avec les « paysages nocturnes » en Afrique de l'Ouest, signalant dans le numéro coordonné sur ce thème qu'il s'agit d'une « frontière académique » (Fouquet, 2016). Sinon, un dépouillement du catalogue Sudoc avec les entrées « rythmes urbains », « temps urbains » ou « nuit ville » tout comme sur le site des dépôts scientifiques français HAL (archives ouvertes) ou sur le moteur de recherche Google Scholar ne renvoie qu'à des études portant sur les espaces des pays du Nord.

Or nous défendons ici la position selon laquelle l'analyse des temps et rythmes urbains n'est pas seulement « un problème de riches », mais bien au contraire une question importante pour les enjeux de justice sociale. A titre d'exemple, on pourrait

2 Signe qu'en Afrique du Sud ces questions émergent, un mouvement de citoyens, adeptes des sorties nocturnes dans la ville du Cap, donc plutôt aisés, s'est fédéré autour de la demande d'ouverture des restaurants tard le soir, avec comme mot d'ordre : « comment être une ville mondiale si on ne peut pas dîner tard dans la nuit ? ».

3 A Grenoble, Marie Bonte prépare d'ailleurs une thèse en géographie sur ce sujet : « La ville, la nuit, la fête. Géographie des pratiques citadines à Beyrouth ».

parler de « droit à la nuit » au sens de droit à la sécurité des déplacements nocturnes, qu'ils soient pédestres ou non, effectués par des hommes comme par des femmes, par des jeunes comme par des personnes âgées, ou encore de droit à la mobilité nocturne⁴. Il s'agit alors d'inscrire les études urbaines sur les sociétés citadines du Sud dans une « ordinarité ». A la suite du champ théorique ouvert par Jennifer Robinson (2006) qui a conduit à appliquer aux villes du Sud les mêmes grilles de lecture que celles opérationnelles pour celles du Nord, par exemple pour ce qui concerne l'étude des mobilités, de la « modernité », des pratiques culturelles, etc., il pourrait être fécond d'étendre ces préoccupations aux questions des rythmes urbains. Ainsi pourraient être envisagées des analyses portant sur l'ensemble des villes du monde et permettant des comparaisons entre leurs situations.

Des pouvoirs publics discrets dans l'organisation des temps dans les villes du Sud ?

La question du rôle des pouvoirs dans l'organisation de ces temps du quotidien semble difficile à documenter. Cela peut tout d'abord s'expliquer dans des contextes où le temps de travail n'est pas ou peu réglementé et contrôlé, en lien notamment avec une forte présence de l'économie informelle. Les travailleurs y sont soumis à des horaires de travail très lourds, qui occupent l'essentiel de leur temps de vie, qu'il s'agisse de la durée diurne, hebdomadaire (fréquent travail 7 jours sur 7 dans le secteur informel, 6 jours sur 7 ailleurs) ou annuel (quasi absence de congés). En outre, les législations concernant l'ouverture des commerces et des bars et restaurants restent souvent également sinon inexistantes, du moins peu appliquées.

Dans des villes où une part importante de la population peut être considérée comme pauvre, les mesures d'organisation des rythmes urbains ont très souvent trait à l'organisation du travail, de manière normative voire autoritaire. Par exemple, des arrêtés municipaux ont pour objectif de fluidifier la circulation en limitant les horaires de circulation des camions dans la ville, ou en interdisant certaines formes de transport jugées archaïques, telles les charrettes à traction animale ou à bras. Ainsi à Antananarivo, capitale de Madagascar, dans la plus grande précipitation et sans aucune préparation, la municipalité a-t-elle interdit à ces travailleurs d'exercer leur activité durant toute la semaine où se déroulait un sommet international, celui de la Francophonie, en novembre 2016 : ces personnes ont brutalement été privées de tout revenu. Dans le même ordre d'idées, les conflits sont fréquents autour des autorisations temporaires d'exercer une activité de commerce de rue. La gestion de la temporalité du marché peut également s'avérer difficile pour les autorités municipales, tout comme celle des conflits d'usage pour un axe routier rapide : en Afrique, il est fréquent que celui-ci soit utilisé par d'autres catégories d'acteurs que les seuls usagers motorisés, comme des piétons, des commerçants ambulants, des charrettes, etc., ce qui crée des tensions dans un contexte général de forte congestion de la circulation automobile (Fournet-Guérin, 2014).

En ce qui concerne les pratiques temporelles relevant du loisir, pour l'heure, il semble que seules des initiatives émanant d'institutions culturelles tendent à promouvoir une réflexion sur les usages de la nuit dans une perspective inspirée des pratiques en vigueur dans les pays du Nord. Ainsi, l'Institut français de Madagascar a-t-il organisé

⁴ Dans les pays riches, de nombreuses mesures des pouvoirs publics ont contribué à l'amélioration dans ces domaines, ne serait-ce que par l'éclairage public ou la présence policière : il s'est agi de « policer la nuit », selon l'heureuse expression d'un historien de Paris à l'époque moderne (Glaumaud, 2007). Rien de ce genre n'existe dans les villes des pays du Sud.

pour la première fois un événement culturel dans plusieurs grandes villes du pays le 11 novembre 2016, en l'appelant « Nuit malgache », qui fait écho aux « Nuits blanches » ou aux « Nuits des musées » organisées en Amérique du Nord ou en Europe (Bruxelles, Berlin, Paris, Montréal...). Jusqu'alors, l'intérêt porté aux nuits d'Antananarivo relevait soit de l'analyse en termes de géographie sociale (Morelle et Fournet-Guérin, 2006), soit de la chronique littéraire, dans la veine réaliste des marginaux et réprouvés de la morale (Ravaloson, 2016). Ailleurs en Afrique, nombre d'écrivains se sont intéressés à la nuit comme production sociale, comme le Sud-africain Alex La Guma dans *Nuit d'errance* (1984), y compris sous forme graphique comme dans la bande dessinée *Aya de Yopougon* (2005-2010), dans le cadre de la vie quotidienne à Abidjan, en Côte-d'Ivoire.

A propos de ces thématiques, la recherche urbaine a privilégié les analyses temporelles dans les villes du Nord d'une part et dans les métropoles d'autre part. Aussi, dans un souci de rééquilibrage des biais affectant les objets d'étude de la recherche, étaient attendues pour ce numéro thématique des contributions portant aussi bien sur de petites villes que sur de grandes métropoles internationales, sur les villes du Sud comme sur les villes du Nord. En ce qui concerne la taille des villes, le biais n'a pas été levé. Tous les articles portent sur de grandes villes, souvent des capitales, qu'elles soient politiques, économiques, ou les deux, ou des métropoles, la seule exception étant Clermont-Ferrand, mais il s'agit précisément d'un cas atypique dans l'insertion dans la mondialisation : dans cette ville moyenne française est en effet implanté le seul siège social d'une grande entreprise industrielle cotée au CAC 40 hors de la région parisienne. Quant aux villes du Sud, une seule contribution est arrivée en réponse spontanée à l'appel à contributions, ce qui témoigne bien de la polarisation géographiquement située de la recherche sur ces thématiques : caractère encore pionnier des études ? mauvaise circulation de l'information scientifique ? Quoi qu'il en soit, pour susciter des articles portant sur des villes du Sud, il a fallu relancer l'appel dans des réseaux plus ciblés.

Comprendre les jeux d'acteurs pour appréhender les temps urbains

Les articles de ce numéro présentent différents types d'acteurs agissant sur les temps urbains. Plusieurs textes mettent en évidence la façon dont les acteurs urbains, toujours plus nombreux, agissent dans les processus décisionnaires et complexifient l'action publique, tout en produisant des configurations spatiales et temporelles variées. En effet, de manière peut-être paradoxale, les Etats n'apparaissent pas comme des acteurs de premier plan, même si ce sont pourtant eux qui définissent les cadres législatifs et jouent un rôle majeur dans l'agencement des temps urbains, en particulier en exerçant des contraintes plus ou moins fortes.

Dans certains cas toutefois, les Etats jouent un grand rôle dans l'ordonnement des temps. Le texte de Lisa Richaud montre de quelles manières les changements à la tête de l'Etat peuvent redéfinir l'ordre temporel. Les fêtes instaurées par le Parti Communiste Chinois, à la suite de la proclamation en 1949 de la République Populaire de Chine, ont été redéfinies après le tournant politique de la Réforme de 1978. La création de ces nouvelles fêtes officielles, en remplaçant les anciennes fêtes traditionnelles du calendrier, a constitué un acte symbolique fort de rupture avec l'ordre précédent et a contribué à recréer des temporalités constitutives de l'expérience sociale, et ce d'autant plus que les célébrations, coordonnées par le pouvoir étatique, suscitaient des mobilisations de masse. Les modifications du

pouvoir étatique ont entraîné une transformation de ces fêtes : l'Etat ne se faisant plus coordinateur de ces événements, ils prennent alors des formes minimales dans les lieux où ils étaient auparavant célébrés, rendus visibles à travers l'observation des performances de retraités, comme le montre l'auteure qui réalise une enquête ethnographique minutieuse dans les parcs de Pékin et qui décrit la mise en place progressive d'une micro-politique du temps.

Roxane De Flore interroge également le rôle de l'Etat, via l'analyse du processus de transferts et de conversions des sols dans le cadre de grands projets d'aménagement à Chennai, en Inde. Elle met en évidence les négociations qui tempèrent l'autorité des services de l'Etat. L'Etat instaure des règles, met en place des actions régulatrices, contribue à l'allègement des mesures réglementaires pour faciliter et accélérer les constructions, assiste des entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets mais le remembrement foncier se heurte à certaines difficultés, notamment aux stratégies des habitants, qui, bien que n'étant pas en position de force, trouvent certaines marges de manœuvre dans les négociations en jouant avec le calendrier.

L'autorité des Etats et, d'une façon plus générale, des pouvoirs publics, se trouve ainsi confrontée aux acteurs locaux, qu'ils soient des acteurs économiques, des citoyens, des collectifs, etc. Un pouvoir n'existe jamais seul et les temps urbains sont toujours produits par une pluralité d'acteurs, dont les configurations varient. Les analyses des politiques urbaines menées dans le cadre de ce numéro montrent, en particulier, que les municipalités constituent un acteur incontournable des processus décisionnels, mais que le partage des pouvoirs est toujours effectif. Leur rôle est alors plus ou moins important, selon les contextes nationaux et locaux, les enjeux en présence, l'adhésion, résistances et conflit qu'ils suscitent, la place accordée au privé...

L'article de Sylvanie Godillon met bien en avant la multitude d'acteurs pouvant être impliqués dans l'évolution des aménagements des espaces urbains, à travers une thématique d'actualité : celle des politiques des limitations de circulation automobile à 30 km/h. A travers une rétrospective du cas parisien, elle montre combien les évolutions traduisent de nouveaux rapports au temps et qu'elles sont le reflet d'une transformation de la conception politique de l'espace-temps urbain. La municipalité, qui entend généraliser la modération de la vitesse de circulation, constitue l'acteur principal de la définition des objectifs poursuivis et des actions entreprises. Cependant, le processus de régulation des rythmes urbains par les pouvoirs publics génère des débats nombreux, tant les espaces publics concernent, et sont aménagés par, une multitude d'acteurs (Fleury, 2007). Les parties prenantes recouvrent des formes diverses : ville, partis politiques, préfecture de police, agence de mobilité, l'Etat à travers des lois, associations et collectifs qui opèrent au niveau européen, national ou local qui se positionnent pour ou contre l'abaissement des vitesses à 30km/h en ville, exploitants des réseaux de bus... Les débats révèlent notamment les différentes valeurs de la conception du temps des déplacements en ville et la manière dont peuvent se spatialiser les réflexions politiques autour du temps.

La présence des acteurs privés peut conduire à des configurations d'acteurs spécifiques dans l'aménagement des espaces et des temps urbains. A ce titre, Thomas Zanetti offre un point de vue original. Il étudie l'articulation entre les temporalités spécifiques de l'action publique locale et la recherche de maîtrise du temps par le capitalisme industriel, à travers l'étude des rapports entre Michelin et Clermont-Ferrand. La multinationale a toujours représenté non seulement un acteur économique puissant pour la ville, mais joue également un rôle majeur dans l'aménagement, dans la gestion et dans le contrôle des espaces-temps urbains, en lien avec les pouvoirs publics locaux. Il en résulte alors une « capacité collective de maîtrise du cadre spatio-temporel urbain ».

Judicaëlle Dietrich explique les différentes stratégies des acteurs autour de l'attente d'un projet de construction d'un complexe résidentiel de haut standing, près de Jakarta, à Bintara, prévu depuis plus de vingt ans par un promoteur et la municipalité. L'attente de l'acquisition de l'ensemble des parcelles conduit officiellement au gel du foncier par la municipalité. Mais c'est aussi une valorisation économique et des appropriations temporaires de cet espace qui sont réalisées par un ensemble d'acteurs : appropriation floue par une/des entreprises mouvantes, nouveaux résidents dans l'impossibilité de s'installer dans la longue durée, notable local qui se fait relais entre ces résidents et ces entreprises, collecteurs de déchets qui contribuent au fonctionnement de cet espace... Une multitude de négociations et de transactions locales s'observe donc, mais dans lesquelles les populations occupantes, toujours en prise avec l'incertitude du devenir de leur espace de vie, sont plongés dans une attente perpétuelle par des pouvoirs extérieurs, car exclus des prises de décisions.

L'article de Chrystel Oloukoï et de Pauline Guinard montre, quant à lui, les liens entre acteurs publics et acteurs privés, logiques globales et logiques locales dans l'aménagement des espaces-temps urbains. A Johannesburg, ce sont à la fois un lieu (Maboneng, espace en cours de gentrification au sein du quartier populaire Jeppestown) et un moment particulier (la nuit) qui, associés, sont perçus comme opportunité de développement économique. Ici, ce sont des acteurs privés, notamment un promoteur, qui déterminent les aménagements, la municipalité possédant seulement un rôle facilitateur. Le réinvestissement de l'espace s'appuie en particulier sur une *night-time economy*, notion apparue dans les années 1990 (Roberts, 2006) en vue de revitaliser, par le développement de loisirs nocturnes et festifs, des espaces urbains centraux britanniques marqués par la désindustrialisation. L'importation de ce modèle étranger signifie la convergence de mouvements capitalistes globaux et de dynamiques locales, qui s'associent pour « marchandiser » la nuit.

Cette situation contraste nettement avec celle de Bordeaux, explicitée par Cécilia Comelli. Ce sont tant les acteurs que les stratégies adoptées qui diffèrent, et qui aboutissent à une toute autre vision locale des espaces nocturnes, de leurs aménagements et de leur gestion. La politique de revitalisation du centre urbain menée depuis le milieu des années 1990 a modifié la morphologie de la ville et la composition de sa population. Elle a également changé les nuits bordelaises, en augmentant l'attractivité de certains quartiers. Les projets urbains ont ainsi transformé les pratiques des habitants et, ce faisant, les temporalités traditionnelles de la ville. Mais l'accroissement de la dimension festive de la ville nocturne n'est pas perçu comme un potentiel de développement économique. La municipalité, qui tente de limiter et d'encadrer les activités nocturnes, joue ici un rôle prépondérant dans l'évolution de ce moment spécifique qu'est la nuit.

En Europe, les transformations des rythmes quotidiens ont conduit à l'instauration de politiques spécifiques en matière de temps (Mallet, 2013). Face aux évolutions sociales, économiques, politiques qui redéfinissent les rythmes des territoires, de nouveaux discours se sont formés, depuis la fin des années 1990, sur le rôle des politiques publiques locales dans l'organisation des temporalités (Ascher, 1997; Paquot, 2001). Ces préoccupations récentes ont donné lieu à la naissance de « politiques temporelles » et de « Bureaux des Temps », en particulier en Italie et en France. Si ces politiques spécifiques ne sont pas au cœur des articles de notre numéro, en réponse à l'appel à textes, nous avons toutefois reçu une proposition originale de Catherine Dameron et Chrystelle Amblard, qui permet d'explicitier leurs actions dans deux collectivités territoriales métropolitaines françaises, sous la forme d'un témoignage professionnel (Cf. encadré suivant).

Mettre en place un bureau des temps pour agir sur les temps

Catherine Dameron
Bureau des temps de Rennes, ville et Métropole
Chrystelle Amblard
Mission temps et territoires de Montpellier Méditerranée Métropole
au nom de Tempo Territorial

Des "bureaux des temps" existent en France depuis la fin des années 1990 au sein des collectivités territoriales. Dans un contexte d'individualisation et de diversification de nos rythmes de vie, et de modification de l'organisation temporelle des activités sur nos territoires, ces structures travaillent sur l'articulation des temps de vie et sur l'aménagement temporel du territoire et des services, dans une recherche d'égalité, de développement durable et de qualité de vie, mais aussi d'optimisation de l'aménagement temporel des infrastructures du territoire.

L'idée est de sortir d'une approche individuelle de "gestion des temps", où le temps est vu comme une donnée neutre, qui renvoie chaque individu à la responsabilité, potentiellement culpabilisante, de son organisation personnelle, et chaque organisation à la définition de son organisation temporelle, pour proposer un "aménagement collectif des temps", à l'échelle territoriale, pour contribuer à la qualité de vie, à la cohésion sociale et au bon fonctionnement du territoire. En effet, le fonctionnement des territoires est structuré par différents rythmes : rythmes de travail, rythmes scolaires, rythmes biologiques, rythmes de la nature, temps de transports, temporalités commerciales, horaires des services à la population... Ces différents rythmes s'imbriquent et s'entraînent les uns les autres, et de leur bonne ou mauvaise articulation dépend notre capacité individuelle à organiser nos temps quotidiens.

L'implication des collectivités territoriales dans les politiques temporelles, atteste qu'elles veulent devenir actrices de ces articulations locales des temps.

Adapter les horaires aux évolutions temporelles. La réforme des rythmes scolaires a donné une opportunité à l'ensemble des communes françaises d'avoir une réflexion et un impact sur la structuration des rythmes de leur territoire. Plus largement, la détermination des horaires des services publics, culturels, sociaux, ou de loisirs doit tenir compte des rythmes des territoires où ils s'implantent pour être en phase avec les attentes des usagers. De nouveaux services peuvent également être développés pour faciliter l'articulation des temps entre vie professionnelle et vie privée, à l'instar des gardes d'enfants à horaires atypiques, les "guichets uniques" de rentrée scolaire, ou l'implantation de commerces et services dans les pôles d'échanges intermodaux. Enfin, dans un contexte budgétaire contraint, l'optimisation temporelle des équipements peut permettre d'offrir des mètres carrés supplémentaires sans recourir à de nouveaux investissements, mais aussi offrir aux usagers de plus grandes amplitudes horaires à coûts constants, en coordonnant les horaires d'ouverture de plusieurs établissements.

Structurer l'aménagement temporel du territoire. Ajouter le temps comme "quatrième dimension" de l'aménagement, après celles du plan et du volume, permet d'intégrer le mouvement et le flux de la ville, les pratiques et usages de l'espace au fil du temps, mais aussi la transformation de l'espace sur le temps long. Ainsi, tout choix d'aménagement spatial a des implications temporelles : génère des flux, des "temps creux", des saturations d'axes, des conflits d'usages... L'analyse par les temps d'accès permet une nouvelle approche des questions de proximité et de densité, de répartition spatiale des commerces et des services, de modes de déplacement et de vitesse. Il peut s'agir comme à Grenoble d'interroger la vitesse sur les axes routiers grâce au chrono aménagement, pour agir sur les questions de mixité fonctionnelle, de proximité et de densité. À Dijon, il s'agit de renforcer les services dans les pôles d'échanges multimodaux pour limiter les pérégrinations zigzagantes" et au final gagner du temps.

À Rennes, Montpellier, Poitiers, Saint-Denis, questionner les horaires des entreprises ou établissements d'enseignement permet également de fluidifier les déplacements dans la ville sans infrastructure nouvelle. À Rennes, une cartographie des temps d'accès à pied aux commerces et services du territoire a été réalisée, grâce aux outils SIG et à une analyse multicritère. Cet indice de "marchabilité" témoigne également de l'attractivité des différents secteurs de l'agglomération rennaise et permet d'orienter les documents de planification pour un meilleur maillage du territoire.

Définir politiquement le modèle temporel vers lequel on veut tendre. Entre la ville en continu, fonctionnant 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et le "slow", les élus ont la possibilité de placer le curseur pour affirmer le modèle temporel de leur choix. Sur la question du dimanche, les élus disposent désormais d'outils pour décider de l'ouverture des commerces (jusqu'à 12 dimanches "du maire", auxquels s'ajoutent les "zones dérogatoires" fixées majoritairement par le préfet de région). Les élus peuvent également choisir une ouverture limitée des commerces le dimanche et proposer, comme c'est le cas à Rennes, une offre non commerciale d'animation dominicale des espaces publics urbains. Sur la vie dominicale comme sur la vie nocturne, les villes peuvent choisir d'accompagner, d'encourager ou de limiter l'intensité d'offre urbaine, que ce soit par des actions de communication, de mobilisation collective ou par la prise en compte de la reconfiguration des polarités sur ces temps spécifiques.

C'est pour agir sur ces différents leviers qu'une vingtaine de collectivités ont mis en place des structures de type "bureaux des temps", réunies au sein du réseau Tempo Territorial. <http://tempoterritorial.fr/>

Lire des rapports de domination sous l'angle des temps urbains ?

Les études portant sur les temps urbains en lien avec les différents pouvoirs montrent fréquemment des rapports de domination plus ou moins exacerbés. Plusieurs des articles de ce numéro s'inscrivent dans ces analyses. Thomas Zanetti, dans une analyse marxiste, centre explicitement son propos sur « la domination spatiale et temporelle du capital » à travers la question du gouvernement de la ville de Clermont-Ferrand en lien avec l'entreprise Michelin.

C'est également le cas, de manière moins directe, à propos des enjeux du contrôle du foncier urbain. Dans des contextes très similaires de métropoles de pays en rapide développement économique et d'essor urbain, Jakarta et Chennai, les auteurs des deux articles insistent sur le rôle de différents acteurs en position de pouvoir dans leur manière d'influer sur les habitants précaires ou simples résidents des terrains convoités⁵. A Jakarta, ce sont à la fois les municipalités, un promoteur immobilier bien difficile à identifier et son intermédiaire, quant à lui en revanche bien présent sur place, qui exercent diverses pressions, menaces et prélèvements monétaires abusifs sur les habitants précaires installés certes temporairement mais parfois depuis plusieurs années sur ces terrains convoités à la périphérie orientale de Jakarta. Le travail de Judicaëlle Dietrich permet d'analyser en détail ces mécanismes subtils, complexes et de surcroît variables dans le temps, de domination et d'abus. A Chennai, il s'agit plutôt d'agriculteurs qui font l'objet de pressions et de sollicitations. Toutefois, Roxane de Flore invite à nuancer une analyse trop simpliste qui consisterait à nier toute forme de marge de négociation aux habitants dont les terres

5 A ce propos, le lecteur pourra lire le compte rendu du livre *Habiter le campement* proposé concomitamment sur le site de la revue *l'Espace politique*, dont certaines thématiques font écho à celles discutées dans ce numéro : le contraste et les rapports de force entre des habitants installés de manière temporaire dans l'espace public, souvent dans l'illégalité et en situation de précarité sociale ou juridique, mais qui peuvent souhaiter y rester, et les représentants des autorités qui désirent maintenir leur contrôle sur l'espace et donc les en expulser.

sont convoitées : ceux-ci, certes en position plutôt défavorable, disposent tout de même de modalités de discussion et de moyens de résister aux pressions, ne serait-ce qu'en faisant durer les procédures. Ce sont là des formes de « capacité d'action » (*agency*) au sens d'Amartya Sen qui sont mises en évidence.

Les citoyens des quartiers populaires concernés par un processus de gentrification sont également soumis à des formes de domination, symbolique cette fois. Le parallèle est intéressant entre les situations décrites dans le quartier Saint-Pierre de Bordeaux et celui de Maboneng de Johannesburg. En effet, dans des contextes politiques et économiques fort différents, Cécilia Comelli pour Bordeaux, et Chrystel Oloukoï et Pauline Guinard pour Maboneng montrent dans des analyses convergentes comment des quartiers naguère défavorisés et déconsidérés dans l'opinion publique citadine font l'objet de politiques de mise en sécurité et de développement économique nocturne : création de bars, d'activités ludiques de rue la nuit (détente au bord d'une fontaine accessible à tous, le miroir d'eau, pratiques sportives, cinéma de plein air, payant...). Cela conduit à une dévalorisation accrue des pratiques des habitants plus pauvres, stigmatisés, considérés comme des marginaux (punks à Bordeaux par exemple, jeunes hommes noirs à Maboneng) et à leur relégation dans des espaces moins visibles ou plus éloignés. Les deux articles montrent en outre que d'autres populations dominées socialement et dans les représentations, notamment les travailleurs modestes, n'ont guère de moyens de se faire entendre pour protester contre des changements qui peuvent tout autant leur être défavorables, comme la diffusion du bruit nocturne dans des rues où ils résident également.

Les articles abordent la question des dominations générationnelles. C'est le cas à propos des conflits à Bordeaux comme à Maboneng, la gentrification étant le fait de jeunes adultes dotés d'un fort capital économique, culturel et symbolique, et de populations non résidentes, jeunes également, qui utilisent l'espace gentrifié pour s'y rassembler et s'y détendre dans l'espace public. Les populations plus âgées peuvent s'en sentir exclues, voire menacées dans la tranquillité de leur cadre de vie. A Pékin, le cas des parcs publics les jours de fête, en particulier le 1^{er} mai, traité par Lisa Richaud, montre également nettement des tensions générationnelles dans la question des temps urbains. Les pouvoirs publics y ont en effet fait le choix de privilégier les plus jeunes générations d'adultes, dont les visiteurs chinois à Pékin, au détriment des anciennes générations qui ont été le fer de lance des décennies suivant la révolution de 1949, en mettant à l'écart celles-ci, et en réduisant leur commémoration du 1^{er} mai à portion congrue dans l'espace public du parc comme dans le temps. On assiste ainsi à une « redéfinition de l'ordre public » selon Lisa Richaud qui conduit le pouvoir à recomposer les « modes légitimes d'être en public par temps de fête » institutionnelle et politique. Ainsi les retraités des parcs de Pékin qui s'y retrouvent tous les jours et notamment les jours de fête y subissent-ils une double marginalisation, par l'âge et par la dimension politique, qui est niée par les autorités elles-mêmes.

En revanche, aucun article n'a abordé la question des « temps sexués » (Bessin et Gaudart, 2009), ce qui pourrait constituer une piste féconde, là encore pour les villes du Sud car cette approche a été déjà envisagée dans les pratiques, notamment nocturnes, dans les villes des pays riches (Cattan *et al.*, 2013).

Pour une analyse géographique des conflits temporels

Un parcours lexicologique sommaire des titres des articles ici réunis s'avère éloquent : « contestation », « stratégie », « front », « sécurisation », « conflits », « domination » sont des noms qu'on y rencontre, qui tous renvoient à une dimension conflictuelle, à des rapports de force. Les temps urbains semblent bien être

éminemment politiques.

Les textes réunis permettent tout d'abord de se poser la question à propos de la mise en ordre des pratiques temporelles : la ville, pour qui ? La dimension conflictuelle de la gestion des temps urbains apparaît clairement dans plusieurs articles. A Bordeaux, des conflits d'usages mais aussi d'images opposent riverains, opérateurs économiques, consommateurs de et dans l'espace public et municipalité. A Paris, ces mêmes conflits d'usages mettent en confrontation automobilistes organisés en associations et élus municipaux. A Pékin, ce sont les autorités municipales et celles du Parti communiste chinois qui entrent paradoxalement en tension avec des retraités politisés à propos de leur présence jugée inopportune les jours de fête politique. A Maboneng à Johannesburg, le pouvoir y est davantage représenté par un opérateur privé, Propertuity, qui fait office d'aménageur et qui remodèle les quartiers en procédant à leur gentrification, notamment nocturne, créant des réactions de toutes sortes de la part des habitants, anciens qui se sentent mis en marge, comme nouveaux, qui entendent définir les modalités de la vie collective dans le quartier.

Cependant, l'organisation des temps par des pouvoirs, quels qu'ils soient, ne se traduit pas nécessairement et pas toujours par des conflits, mais aussi par des solutions négociées, par des arrangements divers, par des tentatives de « pacification » des rythmes et des rapports divergents aux temps quotidiens. L'article de Sylvania Godillon consacré aux débats autour de la réduction de la vitesse de circulation automobile dans la ville de Paris insiste sur ces dimensions. Le titre en lui-même est porteur d'un oxymore, associant « conflits » et « pacification ». D'autres acteurs dirigeants développent ainsi une politique de l'apaisement dans les rapports entre groupes aux intérêts divergents. C'est ce que s'efforce de faire la municipalité de Bordeaux, pas toujours avec succès. A Clermont-Ferrand, dans des temporalités très longues de plusieurs décennies, un acteur privé, l'entreprise de pneumatiques Michelin, orchestre avec les autorités municipales les temps de travail et de repos, et parfois ceux de loisirs, des employés de l'entreprise. A Chennai au Tamil Nadu, les autorités publiques ne cherchent pas à passer en force auprès des habitants pour accélérer le développement industriel sur leurs terrains, mais tentent plutôt de s'assurer de leur consentement. A Jakarta, des projets ne sont pas concrétisés depuis de longues années, restant dans une sorte d'attente prolongée indéfiniment sans que personne n'en connaisse les raisons exactes. Les projets urbains métropolitains ne se traduisent ainsi pas forcément sur le terrain, à l'échelle très locale, par des processus violents et rapides, contrairement aux idées habituellement établies.

L'espace politique peut être appréhendé comme un espace temporel. En ville, partout dans le monde, dans les pays riches comme dans les pays pauvres, les citoyens sont soumis à un gouvernement des temps, qu'il émane de l'État, des entreprises, des nombreux pouvoirs publics locaux ou d'autres acteurs influents, tels des voisins en situation dominante. Les formes d'organisation sociale des temps urbains relèvent le plus souvent de contraintes multiples qui ne laissent que peu de marges de manœuvre aux citoyens. Nous espérons ainsi que ce numéro peut contribuer à poser des jalons pour une géographie politique des temps urbains.

Les auteurs remercient vivement Céline Vacchiani-Marcuzzo pour sa relecture attentive de ce texte et pour ses conseils qui ont permis de l'améliorer.

Bibliographie

Ascher, F., 1997, « Du vivre en juste à temps au chrono-urbanisme », *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 77, décembre 1997, p. 113-121.

Bessin, M., et Gaudart, C., « Les temps sexués de l'activité : la temporalité au principe du genre ? », *Temporalités* [En ligne], 9 | 2009, mis en ligne le 30 septembre 2009, consulté le 28 novembre 2016. URL : <http://temporalites.revues.org/979>

Bonte, M., et Le Douarin, L., « Dans les pas de la nuit. Les rythmes urbains de Beyrouth à la tombée du jour », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], 136 | novembre 2014, mis en ligne le 08 décembre 2014, consulté le 28 novembre 2016. URL : <http://remmm.revues.org/8899>

Cattan N., Leroy S. et Marin C., 2013, *Atlas mondial des sexualités. Libertés, plaisirs, interdits*, Paris, Autrement.

Challéat, S., 2010, « Sauver la nuit » : empreinte lumineuse, urbanisme et gouvernance des territoires, Thèse de doctorat de géographie, Université de Bourgogne.

Chardonnel, S., 2001, « La *time-geography* : les individus dans le temps et dans l'espace », in Lena Sanders (dir.), *Modèles en analyse spatiale*, Paris, Hermès-Lavoisier, p. 129-156.

Comelli, C., 2015, *Mutations urbaines et géographie de la nuit à Bordeaux*, Thèse de doctorat en géographie, Université de Bordeaux-Montaigne.

Crary, J., 2013, *24/7. Late capitalism and the end of sleep*, Verso.

Deleuil, J.-M., 1993 *Lyon la nuit : espaces, pratiques et représentations*, Thèse de doctorat en géographie, Université Lyon 2.

Elias, N., 1984, *Du temps*, traduit de l'allemand par Michèle Hulin, Paris, réed. 1996, Fayard.

Fleury, A., 2007, « Aménager les rues pour changer la ville », in Le Goix R. ; Saint-Julien T. (dir.), *La métropole parisienne : centralités, inégalités, proximités*, p. 253-276.

Fouquet, T., 2016, « Paysages nocturnes de la ville et politiques de la nuit. Perspectives ouest-africaines. », *Sociétés Politiques Comparées*, n° 38.

Fournet-Guérin, C. et Vacchiani-Marcuzzo, C., dir., 2009, « Les pouvoirs dans la ville », *L'Espace Politique* [En ligne], 8 | 2009-2, mis en ligne le 15 novembre 2009, consulté le 08 décembre 2016. URL : <https://espacepolitique.revues.org/1054>

Fournet-Guérin, C., 2014, « La rocade et la ville : contournement et détournement d'usages à Antananarivo (Madagascar) », *Métropolitiques*, 8 octobre 2014. URL : <http://www.metropolitiques.eu/La-rocade-et-la-ville.html>

Gervais-Lambony, P., 2007, « Flâner », in Gervais-Lambony, P. et Dorier-Apprill, E. (dir.), *Vies citadines*, Paris, Belin, p. 191-208.

Gervais-Lambony, P. et Landy, F., 2007, « On dirait le Sud », *Autrepart*, n° 41, p. 3-14.

Glaumaud, M., 2007, *Policer la nuit : ordre et désordres nocturnes dans le Paris des Lumières (vers 1660-vers 1760) : approches et perspectives*, mémoire de Master 2, Université Paris I-Panthéon Sorbonne.

Grosbellet, J., 2016, *La ville accélérée et ses acteurs. Anatomie du projet urbain des bassins à flot à Bordeaux*, Thèse de doctorat en urbanisme et aménagement, Université Paris Ouest Nanterre-La Défense.

Gwiazdzinski, L., 2005, *La nuit, dernière frontière*, Paris, Editions de l'Aube.

Gurvitch, G., 1950, « La multiplicité des temps sociaux », in Gurvitch, G., *La vocation actuelle de la sociologie*, tome II, Paris, PUF, rééd. 1969.

Hägerstrand T., 1970, « What about people in regional science ? », in *Papers of Regional Science Association*, Vol. XXIV.

Hernandez, E., 2010, *Comment l'illumination nocturne est devenue une politique urbaine : la circulation de modèles d'aménagement de Lyon (France) à Puebla, Morelia et San Luis Potosí (Mexique)*, Thèse de doctorat en urbanisme et aménagement, Institut Français d'Urbanisme, Université Paris Est.

Lefebvre, H., Régulier, C., 1985, « Le projet rythmanalytique », *Communications*, n°41.

Lefèvre, C., Roseau, N. et Vitale, T. (dir.), (2013), *De la ville à la métropole. Les défis de la gouvernance*, Paris, L'Oeil d'or.

Lussault, M., 2014, « L'espace à toute vitesse », *Esprit*, p. 65-75.

Mallet, S., 2013, « Aménager les rythmes : politiques temporelles et urbanisme », *EspaceTemps.net*. En ligne : <http://www.espacetemps.net/articles/amenager-les-rythmes-politiques-temporelles-et-urbanisme/>

Mallet, S., 2014, « Les rythmes urbains de la néolibéralisation », *Justice spatiale | spatial justice*, n° 6, juin 2014. En ligne : <http://www.jssj.org/article/les-rythmes-urbains-de-la-neoliberalisation/>

Morelle, M., 2007, *La rue des enfants, les enfants des rues : Yaoundé et Antananarivo*, Paris, France, CNRS éd., 282 p.

Morelle, M. et Fournet-Guérin, C., 2006, « Les nuits tananariviennes : citadinités et marginalités en construction », *Cybergeo*, Politique, Culture, Représentations, article 342, mis en ligne le 28 juin 2006, modifié le 22 juin 2007. URL : <http://www.cybergeo.eu/index2560.html>.

Myers, G. A., 2011, *African Cities : alternative visions of urban theory and practice*, London, New York, Zed Books.

Paquot, T. (dir.), 2001, *Le quotidien urbain*, Paris, La Découverte, 164 p.

Robinson, J., 2006, *Ordinary cities: between modernity and development*, London, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, xiv+204 p.

Roy, A. & Ong, A. (dir.), 2011, *Worlding Cities: Asian Experiments and the Art of Being Global*, Oxford, Chichester, Wiley-Blackwell.

Rosa, H., 2010, *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte.

Roberts, M., 2006, "From "creative city" to "no-go areas"" –The expansion of the night-time economy in British town and city centres", *Cities*, n° 5, vol. 23, 331-338.

Roberts, M., Eldridge, A. (2009), *Planning night-time city*, Routledge, 242 p.

Simone, A., 2004, *For the City Yet to Come. Changing African Life in 4 Cities*, Durham & London, Duke University Press.

Stadnicki, R., « Une nuit à Bâb al-Sabâh. Émergence de nouveaux rythmes et territoires », *Chroniques yéménites* [En ligne], 11 | 2003, mis en ligne le 17 janvier 2005, consulté le 28 novembre 2016. URL : <http://cy.revues.org/161> ; DOI : 10.4000/cy.161

Tadié, J. et Permanadeli, R., 2015, « Night and the city: clubs, brothels and politics in Jakarta », *Urban Studies*, 52 (3), p. 471-485.

Virilio, P., 1977, *Vitesse et politique. Essai de dromologie*, Paris, Éditions Galilée.

Références littéraires :

Aboutet, M., et Oubrierie, C., 2005-2010, *Aya de Yopougon*, Paris, Gallimard, 6 volumes.

La Guma, A., 1984, *Nuit d'errance*, Paris, Hatier (traduit de l'anglais, 1962, A walk in the night)

Ravaloson, J., 2016, *Les nuits d'Antananarivo*, Antananarivo, No Comment. (recueil de nouvelles)